

banque qui na jamais declare leur creance?

Par dinis, le 25/01/2012 à 00:27

bonjour

jétais en sarl: le 12 JANVIER 2011 J AI éTé D éclarer en redressement judiciaire donc j ai fait l'objet d'une déclaration des créance dans cette déclaration ma banque en fesai partie aujourd huit depuis le 21 DECEMBRE 2011 presque un ans apres j ai ete mit en liquidation judiciaire!

la banque na jamais déclare leur creance quel est mon recour maintenant qu il se reveille j ai besoin d aide merci a vous

de linteret que vous porterez a ce sujet cordialment dinis

Par MFGPI37, le 25/01/2012 à 19:33

Bonjour,

La banque a un délai de 2 mois pour déclarer sa créance à compter de la date de parution au BODACC. Elle doit déclarer celle-ci auprès du liquidateur judiciaire.

Par rapport à ce que vous écrivez, votre solde débiteur auprès de la Banque au moment de la mise en RJ n'a jamais été déclaré par celle-ci. Votre solde à l'époque était débiteur ou créditeur ??

Cordialement

Guillaume

Par dinis, le 05/02/2012 à 23:43

bonsoir Guillaume

Merci déja pour cette réponse c 'est tres gentil a vous

pour y répondre j étais en débiteur dite moi quel recour j ai aujourd hui face a se problèemes car je suis comme même soucieux

merci a vous Guillaume cordialement dinis

Par MFGPI37, le 06/02/2012 à 11:21

Bonjour Dinis,

Pour ma part, vous êtes en droit de demander le rejet de la créance de votre banque car celleci se trouve hors délai.

Avez-vous effectuer les vérifications de créances avec le liquidateur judiciaire ?? Si non, vous contestez celle-ci lors de la vérification. Ensuite, le LJ va écrire à la Banque pour en indiquer le motif.

Si une solution n'est pas trouvé à l'amiable entre le LJ et votre Banque, c'est le Tribunal de Commerce qui tranchera.

Avez-vous pris contact avec le LJ ?? pour avoir son avis.

En espérant avoir répondu à votre interrogation.

Cordialement

Guillaume

Par dinis, le 06/02/2012 à 14:07

bonjour Guillaume

I 'or de mes convocations au tribunal pour le rj le tribunal

c est que la banque na pas fait leur créance il mon dit que c etais

une chance et du presque jamais vue à la derniere convocation

il mon dit que la banque na déclarer aucune créance et qu il étais en fautes mais de rien dire a la banque! !mon lj a fait parvenir ma créance a la banque mais la banque na jamais donnée la créance en ce qui me concerne moi j ai bien déclare ma creance aupres du lj lui même en a fait de même

c est étrange que pensez vous à cette affaire

je me dit aussi exemple admettons que le lj na pas fait son travaille quel sera aussi mon recour comme il est assez bordelique on cest jamais lol

merci a vous Guillaume de l'intéret que vous portez a ma cituation

c est tres gentil de votre part cordialement dinis

Par **MFGPI37**, le **06/02/2012** à **19:03**

A votre place, je serais plutôt rassuré. De toute façon, les banques savent automatiquement quand les sociétés passent en RJ ou LJ. Effectivement, c'est extrêmement rare qu'une banque ne fasse pas de déclaration de créance, peut-être aviez-vous un très léger découvert et la banque n'a pas souhaité la déclarer.

En tout état de cause, la banque avait un délai 2 mois et est hors délai !! Qu'avez-vous reçu comme courrier de votre banque (si cela n'est pas indiscret). J'essaierais de vous aiguiller en fonction.

Ca serait peut être plus pratique de voir vos courriers par mail ??

Cordialement

Guillaume

Par dinis, le 06/02/2012 à 20:41

MERCI A VOUS GUILLAUME
OUI SA SERAIS PLUS PRATIQUE DE VOIR LE COURRIER DITE MOI COMMENT JE
PEUT VOUS L ENVOYER JE VOUS REMERCI DE VOTRE GENTILLESSE MERCI A
BIENTOT CORDIALEMENT DINIS

Par MFGPI37, le 06/02/2012 à 23:13

Bonsoir Dinis,

Je vous ai fait parvenir mon adresse mail sur votre boîte de messagerie interne

Cordialement

Guillaume

Par dinis, le 18/05/2012 à 23:04

bonsoir a toi guillaume je t est envoye un message tien moi au courant et si je peut t envoye plus d info de cette affaire ;merci a toi a bientot dinis